

Il n'est pas surprenant que le Canada soit un chef de file dans le domaine des télécommunications, du matériel de transport, de la construction et des services d'ingénierie. Le filet de sécurité sociale du Canada lui a donné la réputation d'un État faisant preuve de compassion, valeur spirituelle qu'on ne peut mesurer au moyen des méthodes statistiques traditionnelles. Ces méthodes ne permettent pas non plus de mesurer avec précision la compétitivité ou la productivité.

[Français]

Des préoccupations d'ordre social touchant la famille, la violence, les jeunes ont aussi été évoquées dans le Discours du Trône. Encore une fois, ce sont des domaines de compétence provinciale. Autant je peux souscrire à la nécessité d'agir vigoureusement dans ces domaines, autant il faudra trouver les canaux de communication et les moyens d'intervention qui ne mettent pas les deux ordres de gouvernement en concurrence mais au contraire assurent la meilleure cohérence d'action possible pour réduire, entre autres, substantiellement la pauvreté des enfants. Les efforts d'amélioration de l'éducation, de meilleure intégration sur le marché du travail resteront en grande partie vains car la pauvreté est la source de mauvaise santé, d'échecs scolaires, du décrochage scolaire, enfin du développement de cette sous-culture de pauvreté avec toutes les conséquences qu'elle entraîne.

J'aborderai le thème de l'efficacité gouvernementale uniquement en relation avec le Sénat et je serai très brève. Je pense qu'il n'y a pas de démonstration à faire. Nous avons vécu depuis quelques mois des moments que je considère exceptionnels. Ils ont eu quand même ce point positif de remettre en question le fonctionnement interne du Sénat.

Nous avons également reçu le rapport du vérificateur général. Il nous a fait des remarques fort pertinentes quant à ce contrôle des dépenses et à cette efficacité administrative dont nous devrions nous soucier au même titre que le gouvernement doit se soucier de toute la machine gouvernementale.

Le Discours du Trône est sans aucun doute ambitieux mais réaliste quant aux problèmes qu'il a identifiés et aux objectifs qu'il s'est fixés. Cependant, le gouvernement ne peut tout faire seul. Il doit obtenir l'adhésion des citoyens par une information, la plus transparente et la plus complète possible.

J'ai accepté l'invitation du premier ministre de siéger au Sénat parce que le pays était arrivé à une croisée des chemins au plan constitutionnel. Peut-être, me suis-je dit, pourrais-je ajouter ma modeste contribution aux efforts sans précédent qui seront déployés pour assurer l'avenir du Canada tout en permettant à ces provinces et régions de réaliser les aspirations de leurs citoyens et citoyennes.

Je veux assurer le premier ministre de toute ma loyauté et de mon appui sans réserve pour la réalisation des objectifs gouvernementaux. J'assure également mes honorables collègues de ma collaboration pour qu'ensemble, au-delà des contributions partisans, nous puissions contribuer à la résolution du problème constitutionnel, le plus aigu sans doute auquel ce pays a dû faire face. Je vous remercie, honorables sénateurs.

● (1600)

[Traduction]

L'honorable Michael Arthur Meighen: Honorables sénateurs, permettez-moi de déclarer d'emblée—comme l'exige le rituel, mais avec la plus profonde conviction quand même—

que je suis honoré par l'invitation qui m'a été faite d'appuyer la motion tendant à voter une adresse en réponse au discours du Trône.

[Français]

Honorables sénateurs, puis-je également au tout début de mes remarques offrir mes félicitations les plus sincères à ma collègue, le sénateur Lavoie-Roux, pour son discours à la fois éloquent et pondéré. Même si je suis un sénateur de l'Ontario, je suis né au Québec. Je suis convaincu que tous les sénateurs de cette Chambre seraient d'accord pour dire que nous sommes bénis ici avec une abondance de talents québécois. Personne ne l'incarne mieux que le sénateur Lavoie-Roux.

[Traduction]

Je n'ai parlé que deux fois et encore très brièvement depuis que je suis arrivé ici en octobre dernier et que j'ai été accueilli par une réception que je qualifierais charitablement d'inhabituelle, si elle n'était pas stimulante. La première fois, j'ai eu une discussion intéressante au milieu de la nuit avec le sénateur Kirby au sujet de la relation qui pourrait exister entre les avantages d'un projet de loi et le moment de sa présentation—un sujet qui se prête particulièrement bien à une discussion à trois heures du matin, vous en conviendrez sûrement. L'autre fois, j'ai tenu à signaler que les sénateurs nommés en vertu de l'article 26 avaient les mêmes droits et privilèges que les autres sénateurs—contrairement à ce que certains pensaient—tant que les tribunaux n'auront pas décidé que nous n'avons pas le droit de siéger ici.

Je sais que le sénateur Grafstein, par exemple, aurait préféré que cette question soit soumise immédiatement à la Cour suprême du Canada mais, maintenant que la Cour d'appel de l'Ontario a rendu le dernier jugement—je crois que c'est le tribunal le plus élevé qui a été saisi de cette question jusqu'à maintenant—son souhait se réalisera peut-être bientôt. Entre temps, je pense qu'il est juste de dire, dans le langage du baseball, que nous nous avons une moyenne de quatre sur quatre, ce qui n'est pas si mal dans n'importe quelle division.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Meighen: Je voudrais dire aussi, très brièvement, que je tiens à m'associer à toutes les remarques et aux compliments que mes collègues ont faits à mon ami Richard Hatfield.

Moi aussi, je connaissais le sénateur Hatfield depuis plus de vingt ans. Richard Hatfield était un homme honorable et exceptionnel. J'ai été élevé dans la croyance que la carrière politique était une vocation honorable et j'ai été surpris de constater que tous ne partageaient pas cette conviction; mais l'honneur de la politique et ma foi en elle ont été rétablis dans une large mesure lorsque j'ai rencontré Richard Hatfield.

Il était aussi, je le répète, un homme exceptionnel. Il est triste, que l'exception fasse la règle; d'aucuns prétendent que, pour comprendre en profondeur un peuple et sa culture, il faut parler couramment sa langue, mais tous ceux, comme le sénateur Robichaud et d'autres l'ont dit, qui étaient présents au service funèbre à Fredericton connaissent le sens des paroles suivantes de Richard: «Dans mon âme, je suis Acadien.» Ainsi que certains de nos collègues peuvent en témoigner aujourd'hui, le français que parlait Richard n'aurait pu être cité dans le *Larousse* ni par l'Académie française, mais il reste qu'il connaissait la population du Nouveau-Brunswick, qu'il en